

**MARCHE DE FOURNITURE ET
ACHEMINEMENT DE GAZ ET SERVICES
ASSOCIES**



Marché 2026-01
REGLEMENT DE CONSULTATION

Ville de PONT SUR SAMBRE

30, rue de Quartes
59138 - PONT SUR SAMBRE

**Date limite des remises des candidatures et des offres :
30/10/2026 à 11h00**

1.	Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1	Acheteur.....	3
1.2	Objet du marché public.....	3
1.3	Durée et procédure de passation	3
1.4	Type et forme de contrat.....	3
1.5	Allotissement.....	3
	Le marché n'est pas alloti.	3
1.6	Nomenclature	3
2.	Condition de la consultation.....	4
2.1	Délai de validité des offres.....	4
2.2	Variante	4
2.3	Groupement	4
2.4	Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.5	Autorisation d'accès aux données	4
3.	Conditions relatives au contrat.....	4
3.1	Durée de la fourniture.....	4
3.2	Modalités essentielles de paiement	4
4.	Les Documents de la Consultation	5
4.1	Contenu des DC.....	5
4.2	Téléchargement des DC	5
4.3	Modifications de détails aux DC	5
5.	Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1	Phase de candidature	6
5.1.1	Conditions de participation	6
5.1.2	Documents à produire	6
5.2	Phase d'offre	7
6.	Sous-traitance	7
7.	Envoi et remise des plis.	7
8.	Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1	Sélection des candidatures	9
8.2	Attribution du marché.....	9
8.2.1	Critère prix	9
8.2.2	Critère environnemental	10
9.	Renseignements complémentaires	10
9.1	Supports des communications et échanges d'Information	10
9.2	Renseignements complémentaires	10
9.3	Procédures de recours	10

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Acheteur

Commune de PONT-SUR-SAMBRE

Adresse : 30, rue de Quartes – 59138 – PONT-SUR-SAMBRE

Représentée par Monsieur Sébastien DELCROIX, Maire de la commune de PONT-SUR-SAMBRE

1.2 Objet du marché public

Il s'agit d'un marché public de fournitures et services portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz et services associés.

11 points de de livraison sont concernés, dont 9 en tarifs T2 et 2 en T3. L'annexe 1 du présent DCE les détaille.

Le concessionnaire et gestionnaire de réseau est GRDF.

1.3 Durée et procédure de passation

La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au 30 octobre 2026 à 11h00

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.4 Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.5 Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

1.6 Nomenclature

Description	Code principal
Gaz Naturel	09123000

2. Condition de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 1 jour à compter de la date limite de remise des candidatures et des offres.

2.2 Variante

La variante n'est pas autorisée.

2.3 Groupement

Aucune forme de groupement n'est imposée.

2.4 Prestations supplémentaires éventuelles

Il n'y a pas de prestation éventuelle supplémentaire.

2.5 Autorisation d'accès aux données

Monsieur le maire de PONT-SUR-SAMBRE autorise les candidats à demander et à recevoir de notre gestionnaire de réseaux de GAZ – GRDF - toutes données utiles concernant les points de livraison présentées en annexe n°1 : « Points De Livraison ».

Cette autorisation est valable pour toute la durée de la procédure et jusqu'à la fin d'exécution du marché.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 Durée de la fourniture

Le début de fourniture est prévu le 01 janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

3.2 Modalités essentielles de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les factures devront être envoyés sur le portail CHORUS PRO et effectuées selon le CCP du présent DCE.

4. Les Documents de la Consultation

4.1 Contenu des DC

- **l'acte d'engagement** (AE) et ses éventuelles annexes financières ;
- **le cahier des clauses particulières** (CCP) et ses éventuelles annexes ;
- Le **Cahier des Clauses Administratives Générales – Fournitures Courantes et Services** (CCAG FCS)
- Le **Bordereau de Prix Unitaire** (BPU)
- L'**Annexe 1 – Points de livraison** de PONT-SUR-SAMBRE
- Le présent **Règlement de Consultation** (RC)

4.2 Téléchargement des DC

L'Accès est libre et gratuit. Il est uniquement accessible sur le profil d'acheteur :

<https://marchespublics596280.fr/>

4.3 Modifications de détails aux DC

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres, des modifications de détail aux documents de la consultation.

Ces modifications seront notifiées sur les supports de publication des documents de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur cette nouvelle base sans pouvoir émettre de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les pièces seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Phase de candidature

5.1.1 Conditions de participation

L'acheteur s'assure que les opérateurs économiques disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et/ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

5.1.2 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature
Le formulaire DC1 - « Lettre de Candidature »	Oui
Le formulaire DC2 - « Déclaration du Candidat »	Oui
Eventuellement le formulaire DC4 - « Déclaration de sous-traitance »	Oui
Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1, L.2141-4 et L.2141-5 du code de la commande publique	Oui
Attestation et certificats délivrés par les administrations ou organismes prouvant la satisfaction aux obligations fiscales et sociales	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour la responsabilité civile et les risques professionnels	Non
Autorisation de fourniture de gaz	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Oui
Extrait KBIS	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 Phase d'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Oui
Un mémoire technique précisant : - l'organisation prévue pour le suivi de marché (interlocuteur, moyens) ; - la gestion des points de livraison - l'organisation de la facturation (outil de suivi, modalités) - la gestion des urgences et incidents	Oui
Le Bordereau de Prix Unitaire	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6. Sous-traitance

Le candidat qui souhaite sous-traiter une partie de ses missions en s'appuyant sur les capacités et compétences d'un sous-traitant, devra, sous peine de rejet, mentionner au mémoire technique ou dans une déclaration de sous-traitance remise au moment du dépôt de la candidature ou de l'offre les informations suivantes :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Si le candidat s'appuie sur les capacités et compétences demandées par l'acheteur : les capacités du sous-traitant sur lesquelles il s'appuie ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion des marchés publics.

7. Envoi et remise des plis.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marchespublics596280.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts** comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de PONT SUR SAMBRE
30, rue de Quartes
59138 - PONT SUR SAMBRE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8. Examen des candidatures et des offres

8.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 1 jour.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 Attribution du marché

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont présentés ci-après :

Critère d'attribution	Détail points
Prix	90
Clause environnementale	10

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié (8 jours).

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

8.2.1 Critère prix

Le candidat qui aura remis l'offre la moins disante sera classé premier avec 90 points. Quant au reste des candidats, la formule de calcul sera la suivante :

(prix le plus bas/prix de l'offre examinée)*90

8.2.2 Critère environnemental

Le titulaire doit :

- mettre à disposition de l'acheteur un outil de suivi précis et mensuel des consommations tels un portail web	3 points
- dispositif pour alerter sur la surconsommation et ainsi la maîtriser ;	3 points
- mesures pour limiter les impacts environnementaux liés à ce présent marché ;	2 points
- fournir un bilan annuel des consommation et d'optimisation tarifaire et énergétique. Le bilan pourra être accessible sur le portail web.	2 points

Le calcul de la note est établi comme suit :

(note de l'offre examinée/note la plus haute)*10

9. Renseignements complémentaires

9.1 Supports des communications et échanges d'Information

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

9.2 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : **<https://marchespublics596280.fr/>**

Cette demande doit intervenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 2 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.3 Procédures de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr